

Lyon, le 23 avril 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modification n°4 du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H): l'enquête publique démarre ce mardi 23 avril

L'enquête publique concernant la modification n°4 du Plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon débute ce mardi 23 avril jusqu'au 28 mai 2024. L'enquête publique portera également sur les périmètres délimités des abords de 31 monuments historiques.

Afin de renforcer l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans l'aménagement du territoire métropolitain, la modification n°4 du PLU-H a pour ambition de :

- **Contribuer à décarboner l'aménagement** en développant les énergies renouvelables, favorisant la rénovation du bâti existant, protéger et renforcer la nature en ville, favoriser les mobilités actives,
- **Poursuivre la politique de l'habitat**, y compris en renforçant l'offre de logement autour des secteurs les mieux desservis en transports en commun,
- **Accompagner le développement territorial en matière économique** en faveur des activités productives et de nouveaux modèles économiques, en matière d'accueil de logements, services et d'équipements, tout en poursuivant la protection du patrimoine bâti,
- **Limiter l'artificialisation des sols et l'impact sur les ressources** en préservant les terres agricoles et naturelles, la ressource en eau, le patrimoine végétal,
- **Intégrer les évolutions des projets opérationnels et d'aménagement et leur « gestion courante »** : Grands projets d'intérêt métropolitain, projets d'intérêt intercommunal (échelle du bassin de vie), projets des communes.
- **Ajuster certaines règles du document** suite à leur application lors de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Ces ambitions ont fait l'objet d'une concertation préalable auprès des habitants et des professionnels de la Métropole, qui s'est déroulée du 24 avril au 4 juin 2023. Plus de 380 contributions et 357 réponses au questionnaire en ligne ont été recueillies.

Les contributeurs ont majoritairement donné leur point de vue sur les enjeux environnementaux (344 avis comptabilisés), avant les défis de la solidarité et économique. La Métropole de Lyon a également échangé avec chaque commune pour prendre en compte les évolutions souhaitées sur chaque territoire, dans une cohérence d'ensemble et dans un objectif d'une plus grande qualité urbaine et qualité de vie.

Ainsi, **780 points territoriaux de modifications ont été retenus, ainsi que 70 points de modifications du règlement.**

Contact presse :

Laetitia LATAPY - tel. 06 46 18 90 93 – email : llatapy@grandlyon.com

On peut notamment noter :

- une **poursuite de la dynamique de préservation des protections concernant les zones naturelles et agricoles** avec 81 hectares supplémentaires qui seront préservés, une augmentation de 34 ha des espaces boisés et végétalisés protégés, et 43 arbres remarquables complémentaires. Le projet de PLU-H prévoit l'obligation de planter ou maintenir 1 arbre tous les 75 m² de pleine terre dans les zones pavillonnaires (Uri), la mise en place de dispositifs pour le passage de la petite faune ou encore la création d'un périmètre de sensibilité de rabattement de la nappe phréatique sur la rive gauche du Rhône (Lyon et Villeurbanne). Ces protections permettent de renforcer la préservation des ressources dont l'eau, ainsi que la biodiversité et les îlots de fraîcheur en ville.
- Les **projets de nouveaux équipements publics, de logements et d'activités** se poursuivent sur quelques secteurs avec l'ouverture à l'urbanisation de 96 hectares de zones AU (Zone à Urbaniser) dont 60 sont déjà urbanisés et à régénérer. Ce sera le cas à la Poterie à la Tour de Salvagny, dans le secteur de la Combe à Charbonnières-les-Bains, aux Bruyères à Rillieux-la-Pape ou encore les Brigoudes à Saint-Priest.
- Le **renfort de l'équilibre dans la production de logement abordable** en accentuant les objectifs de production sur certaines communes de l'Ouest de la Métropole et sur Lyon.
- La **mise en place d'un bonus de constructibilité de 15% sur la hauteur**, sous réserve d'une bonne insertion urbaine et architecturale, si les constructions neuves font preuve d'exemplarité environnementale et énergétique. En cas de toitures-terrasses neuves, il sera obligatoire qu'elles soient végétalisées ou munies de panneaux solaires ou d'agrément.
- A noter également la **protection patrimoniale renforcée** avec 60 nouveaux éléments bâtis à préserver, mais aussi l'adaptation des périmètres de protection aux abords de 31 monuments historiques
- Des restrictions pour **limiter le développement des darks kitchens** en ville.

Les habitantes et habitants pourront déposer leurs observations et propositions jusqu'au mardi 28 mai 16h00. Plusieurs modalités :

- Des registres d'enquête mis à disposition à l'Hôtel de Métropole et dans chaque Mairie, pendant les horaires d'ouverture du public, au cours des permanences physiques et téléphoniques de la commission d'enquête,
- Un registre dématérialisé dédié à l'enquête publique est également mis à disposition à ce lien : <https://www.registre-numerique.fr/mod4-pda-grandlyon>,
- Les contributions libres peuvent être adressées par courrier ou par courriel à l'adresse mod4-pda-grandlyon@mail.registre-numerique.fr

Contact presse :

Laetitia LATAPY - tel. 06 46 18 90 93 – email : llatapy@grandlyon.com